

F.N.A.C.A.

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, et Tunisie (Comité du Canton de La Roquebrussanne et de ses Environs).

Notre but est d'apporter aux Anciens Combattants d'Afrique du Nord toute l'aide dont ils peuvent avoir besoin pour les démarches administratives, notamment l'obtention de la carte de combattant, demande de retraite, etc... Nous mettons à la disposition de nos adhérents nos œuvres sociales, maisons de vacances, mutuelles. Dans un esprit d'amitié et de solidarité, nous organisons chaque année quelques manifestations sympathiques ; pour 2002 : 3 Février, galette des rois – 7 Avril, thé dansant – 23 Juin, paëlla – 13 Octobre, repas dansant – 17 Novembre, loto. Tous les premiers mardis du mois, une permanence est assurée de 9 H 30 à 11 H 30 en mairie de GAREOULT ; un excellent accueil vous sera réservé

La vie au village

Tribune libre**Indifférence**

Il était une fois une petite chienne qui avait passé sa vie à vagabonder dans son petit village et ses alentours, en toute liberté.

Le village a grandi, la petite chienne a vieilli et, il lui plaisait de venir se câliner devant l'épicerie, au soleil, en quête d'une caresse de l'un, d'un petit biscuit glissé au passage.

Elle était douce, comme toutes les mémés ; mais elle avait perdu l'ouïe. Il lui fallait pourtant regagner son logis lorsque l'épicerie était fermée et le soleil disparu.

En voiture lorsqu'on la rencontrait, il fallait ralentir sa vitesse et lui laisser le passage !

Un jour, des humains déshumanisés ont décidé qu'elle méritait d'être conduite à la fourrière.

C'est dur pour cette petite mémé de dormir sur le béton et dans le froid de cet hiver.

La LOI étant la LOI !...

Mais il faut respecter la vie et ce qui aide à la vivre.

Adieu CARRY.

Annie FABRE

**Conférence de Gérard ADIBA
l'Afrique du Sud**

Le vendredi 8 février aura lieu, à 20 H 30, salle polyvalente, la première d'une série de ciné-conférences présentées et commentées par Gérard ADIBA, qui est aussi le réalisateur des films projetés. La seconde séance est fixée au 22 mars et nous fera connaître la JORDANIE, tandis que la 3^{ème}, qui évoquera le VIETNAM, terminera la série. De quoi réjouir les fervents –et nombreux- admirateurs de notre ami Gérard !

**Concert Vocal du 15 février
prochain**

Ce concert classique aura lieu à 20 H 30, salle polyvalente. Il sera donné par deux chanteuses très proches de nous :

- Catherine BOCCI, Soprano
- Armande LOVERA, Mezzo-soprano
Elles seront accompagnées au piano par Pierre LAURENT.

Au programme : Mozart, Rossini, Verdi, Delibes, Lehar...

Comité Officiel des Fêtes

Au nom du Comité des Fêtes, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour 2002.

Quelques dates à retenir :

-le Vendredi 22 Février 2002, Assemblée Générale à 18 H 30 à l'ancienne mairie.

Toutes personnes bénévoles sont invitées à y assister.

-le Dimanche 24 Février 2002, 15 H, Salle Polyvalente LOTO. Venez nombreux.

-le Lundi de Pâques, Brocante, Puces, Foire Artisanale et Produits Bios, Marché Paysan

Le Président – Mr GUIGNIER

04.94.72.26.59

Le Calendrier du mois

- **Samedi 2 Février :**
Cinéma 17 H30 Salle Polyvalente
- **Vendredi 8 Février :**
Conférence M. ADIBA 20 H30 Salle Polyvalente
- **Vendredi 15 Février :**
Concert Vocal A. LOVERA et C. BOCCI 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Samedi 16 Février :**
Cinéma 20 H30 Salle Polyvalente
- **Dimanche 17 Février :**
Fête de la St-Valentin avec le Secours Populaire 14 H30 Salle Polyvalente
- **Vendredi 22 Février :**
Assemblée Générale du Comité des Fêtes à 18 H30 à l'ancienne mairie
Assemblée Générale de l'association Arts'Tasie à 18 H Salle Polyvalente
- **Dimanche 24 Février :**
Loto du Comité des Fêtes à 15 H Salle Polyvalente

Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le :
SAMEDI 2 FEVRIER
à 17 H 30 à la Salle Polyvalente
Au Programme :

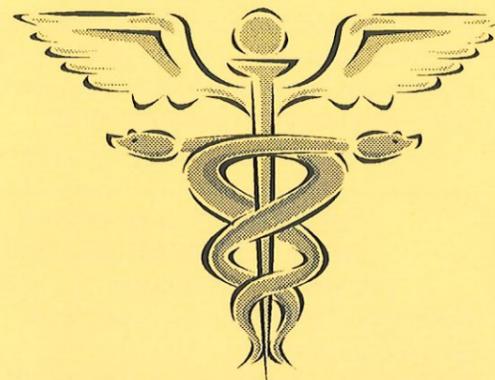


HARRY POTTER
à l'école des sorciers

Sainte-Anastasie

**Bulletin
Municipal**

**JANVIER
2002
n°141**

**Le mot du maire**

Aujourd'hui mercredi 23 janvier, c'est la journée « sans toubibs ». Par malchance, je suis un peu patraque ; aussi, pour ne pas m'endormir, je décide de passer chez mon coiffeur.

Et là, alors qu'il s'affaire autour de mon fauteuil en me commentant avec perspicacité l'actualité, ce brave homme ne tarde pas à s'inquiéter de ma santé chancelante et du risque certain, qu'à son avis, je cours à ne pas être ausculté sans délai.

Puis, tout en devisant, il me prescrit sur le champ un traitement qu'il me garantit des plus efficaces.

Franchement, je n'ai pas l'intention d'essayer et, tout bien pesé, j'attendrai demain.

Mais en y regardant de plus près, je viens de bénéficier à la fois d'une excellente coupe de cheveux et d'une généreuse consultation médicale non soumise à quota.

J'ai, cette fois, bien retenu la leçon et je compte à l'avenir –pour aller dans le sens ministériel- demander indifféremment à mon coiffeur ou à mon médecin de famille de me gratifier de cette double et avantageuse prestation.

Ainsi, Elisabeth et la Sécu. y gagneront sûrement et, à moins d'en mourir ou d'y perdre une oreille, je ferai à coup sûr d'appréciables économies.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 1er et 15 FEVRIER en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 7 FEVRIER 2002 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : 04.94.07.08.08

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le **LUNDI 25 FEVRIER 2002**

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

MARDI 26 FEVRIER 2002
de 14 H 00 à 15 H 00

Débroussaillage

Vous avez encore jusqu'au 15 mars pour parfaire ces opérations sécuritaires autour de vos habitations. Après cette date, une autorisation ponctuelle devra être retirée en mairie (accueil).

Souvenons-nous qu'une zone de 50 mètres de rayon doit être rendue « ininflammable » autour des habitations.

Merci pour votre sécurité.

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU

numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondeur

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 03 Fév. ... Dr CORBIER..... 04.98.05.21.21
Le 10 Fév. ... Dr ARNAUD..... 04.94.80.26.94
Le 17 Fév. ... Dr BLAYA 04.98.01.81.35
Le 24 Fév. ... Dr BRAUN 04.94.33.22.04

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint (Action sociale) :
04.94.69.64.47
-Service cantine : 04.94.69.64.10

Ecole de Rugby de Ste-Anastasia

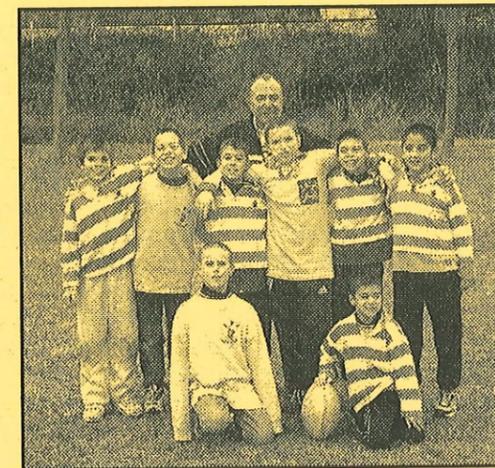
Depuis octobre une douzaine d'enfants de 7 à 12 ans découvre les joies de l'ovale tous les mercredis après-midi au Pré de la Font.

Les jeunes pousses qui formeront les grandes équipes de demain sont peut-être là !

Grands ou petits, forts ou minus le rugby est ouvert à tous dans cet esprit convivial et festif qui lui va si bien.

Donc avis aux amateurs, tous les mercredis (hors vacances scolaires) à 14 H. au Pré de la Font.

C. BUHOT

**Secours Populaire Français Comité de Ste-Anastasia****A tous nos donateurs et amis**

Au seuil de cette nouvelle année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches.

Nous vous remercions de votre générosité qui nous permet de continuer notre action.

En ce début d'année, nous constatons que les « arrondis » d'euros se font au détriment des consommateurs en général, et des plus précaires en particulier.

Comme tous les gens épris de paix, nous souhaitons que la folie des hommes finira par se calmer...

Toute l'équipe du comité et son Président vous saluent et vous donne rendez-vous le dimanche 17 février 2002.

Fête de la Saint-Valentin

Pour la 5^{ème} année consécutive, nous vous invitons à participer à notre matinée récréative le dimanche 17 février 2002, salle polyvalente à partir de 14 H 30.

Ensemble nous allons faire sauter les crêpes ; les plus gourmands pourront déguster pâtisseries et chocolats, arrosés de cidre, rosé et jus de fruit. Notre ami Jo Pierrini assurera l'animation musicale.

Ainsi tout en vous distrayant, votre participation sera pour nous une aide précieuse.

Participation :

Adulte 7 euros
Enfants de 12 à 15 ans 3 euros
Enfants en dessous de 12 ans gratuit

Nous vous informons que les permanences à notre local du Parking des Ferrages ont lieu tous les vendredis de 14 Heures 30 à 18 Heures.

Petite annonce

- Dans le cadre de ses activités le CLUB des CIGALES prévoit d'ouvrir un cours d'anglais assuré par un professeur d'origine britannique.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître au 04.94.72.21.98 Mme BRETON.

Judo Club de Ste-Anastasia Enfin l'exploit !!!

Ste-Anastasia finaliste des Championnat de France Corps par équipe. C'est l'exploit et la concrétisation d'un entraînement de longue haleine emmené par Christian Figari.

Le 18 janvier 2002 se déroulaient à l'Institut de Judo à Paris les championnats de France Corps par équipe et aussi individuel.

Christian avait réussi à qualifier 6 judokas en terminant sur le podium des Côte d'Azur :

Caroline BRINGANT – 70 kg Championne de Côte d'Azur

Thomas BRINGANT – 70 kg Champion de Côte d'Azur

Denis CECINI – 66 kg Champion de Côte d'Azur

Mickaël CECINI – 73 kg Champion de Côte d'Azur

HOSPICE David – 66 kg 3^{ème} au Championnat de Côte d'Azur

A ce niveau de la compétition déjà un grand pas avait été fait ; il faut dire qu'ils s'étaient qualifiés face à une quinzaine de judokas par catégorie ;

Mais le challenge pour Christian et ses élèves était plus haut : Accéder à un podium dans la capitale.

Challenge fou... et au judo club on aime les challenges fous... Ce pari, ils l'ont réussi tous ensemble main dans la main contre 17 équipes sélectionnées.

L'équipe CECINI Denis, CECINI Mickaël et BRINGANT Thomas arrivèrent après beaucoup d'efforts à être finaliste après avoir passé 4 touts. Ils éliminèrent la Franche-Comté par 2 victoires à 1, la région 92 par 3 victoires à 0, la Bretagne par 3 victoires à 0, le Dauphiné Savoie par 2 victoires à 1 et ils perdirent en finale contre la Normandie 2 victoires à 1.

Le lendemain, nouvelle compétition. Il fallait se remettre dans le contexte car les individuels étaient aussi soutenus avec 40 à 44 combattants par catégories. Une fois encore, ils donnèrent tout ce qu'ils pouvaient. A la fin du parcours Thomas BRINGANT termina 5^{ème} et marqua 4 ippons sur 6 combats, Michaël CECINI termina 7^{ème}. Moins de chance pour Caroline BRINGANT et Denis CECINI qui perdirent au 3^{ème} tour.

Félicitations à tous et surtout restez tous ensemble et main dans la main. Revenir sur terre et penser aux nouvelles compétitions.

Le Bureau

Tout ce que vous faites compte pour la planète (suite)

Quelques gestes simples pour participer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie

L'EAU

Qui peut se passer de l'eau ? Repas, toilette, cuisine, ménage... L'eau est notre compagne quotidienne. Mais nos activités mettent en péril sa qualité et sa quantité. Pour ne pas la dilapider, la polluer, ni la payer de plus en plus cher, quelques gestes simples dans la vie de tous les jours.

Matin doucheur

Une petite douche, ça donne le coup de fouet nécessaire pour démarrer une bonne journée. Et ça ne consomme qu'entre 25 et 100 litres d'eau, contre 150 litres au moins pour un bain.

Fuite éperdue

Ploc, ploc, ploc... Qui n'est pas exaspéré par le bruit d'une fuite d'eau ? Surtout quand on sait que ce n'est pas seulement son argent qui s'en va : une fuite goutte à goutte, c'est 35 000 litres d'eau par an. Vérifier l'évolution de sa facture permet souvent de détecter des fuites. A faire réparer d'urgence !

Les huiles, au garage

L'huile de vidange ne salit pas que les vêtements : un litre d'huile déversé dans une rivière forme un pellicule de 10 000 m², soit l'équivalent d'un terrain de football. Alors que les garagistes, les déchetteries ou les collecteurs agréés sont tous équipés pour recueillir les huiles usagées.

Laver propre

Impitoyables avec les taches, la plupart des lessives le sont aussi avec l'environnement. Les phosphates provoquent la prolifération d'algues microscopiques, dangereuses pour la vie aquatique. Aujourd'hui, les quantités de phosphates mesurées dans les rivières sont 10 à 50 fois supérieures aux teneurs naturelles. Alors utilisez des lessives sans phosphates !

Rosée du matin, arrosage du soir

Arroser le soir, quand l'évaporation est moins forte, permet une économie d'eau moyenne de 50 % pour la même efficacité. Et par la même occasion, respecter les doses de produits de jardinage évite de polluer les eaux souterraines.

Les crèches en panne de financement

Après la censure, par le Conseil constitutionnel, le 18 décembre, de l'article 59 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, le gouvernement va devoir trouver un autre mode de financement pour le développement des structures d'accueil de la petite enfance. En effet, la disposition censurée utilisait une partie de l'excédent 2000 de la branche famille

de la sécurité sociale (1.5 milliard de F) pour abonder le **Fonds d'investissement pour le développement des structures d'accueil de la petite enfance**. Le Conseil constitutionnel a jugé que cette disposition n'ayant aucune incidence sur les équilibres financiers des régimes de sécurité sociale ni en 2001, ni en 2002, n'avait pas à figurer dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.

2002... Une année particulière !

Pourquoi ? Parce que cette année peut se lire dans les deux sens, de gauche à droite et de droite à gauche, comme un billet aller-retour de la SNCF qui offre un deuxième parcours, à l'inverse du premier. Cette particularité se produit environ tous les 110 ans. Depuis l'an mille, on a connu 1001, 1111, 1221, 1331, 1441, 1551, 1661, 1771, 1881, 1991 et... 2002.

Il faudra attendre 2112 pour retrouver ce palindrome, jeu de l'esprit qui se pratique surtout avec les mots, vaste domaine où l'imagination et l'inventivité peuvent se donner libre cours.

ELU PAR CETTE CRAPULE est l'exemple type du palindrome donné par les dictionnaires. Mais bien des écrivains s'adonnèrent à ce jeu, parfois cruel tel : LA MERE GIDE DIGERE MAL.

D'autres s'en amusèrent :

A NOEL, ELLE TE TRACA LA CARTE, TELLE LEONA

ou plus court : EN ROUTE, JE TOURNE

ou encore : L'AROME MORAL

et celui plus poétique : SI LE LILAS A SALI LE LIS...

Les Finlandais ont la chance de posséder un palindrome de dix-neuf lettres : SIAPPUAKIVIKAUPPAIS (Marchand de savon). Nous, Français, qui avons une langue réputée riche ne pouvons lui opposer que notre pâle OMO !

A vos plumes, maintenant, pour enrichir de vos trouvailles le Bulletin Municipal !

La vie associative

Football ESSA

Prochains matchs à domicile

- Seniors

le 03/02/02 à 15 H Ste-Anastasio/Le Cannet des Maures 2

le 24/02/02 à 15 H Ste-Anastasio/Carcès 2

Danse Tasia

Un cours de danse destiné aux débutants aura lieu chaque lundi, à 18 H 15, à l'ancienne école primaire, à compter du lundi 28 janvier.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2001

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CORBIER, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER.

Absents Excusés : M. LALANDEC donne procuration à M. MORIN, M. TOSELLO.

Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Equipement et des Transports, Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 764.07 F. pour le second semestre 2001 soit 116.48 €, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 :

D'inscrire la dépense au budget communal 2002 article 6458

ARTICLE 3 :

De charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Monsieur le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

BUDGET COMMUNAL - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux **dernières modifications budgétaires 2001** suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| INVESTISSEMENT | |
| • Compte 2315 Opération 15 Environnement Naturel | + 10 000 F |
| • Compte 2315 Opération 17 Divers Travaux Communaux | - 10 000 F. |
| FONCTIONNEMENT | |
| • Compte 60622 Carburants | + 6 000 F. |
| • Compte 606283 Produits pharmaceutiques | - 500 F. |
| • Compte 60631 Fournitures d'entretien | - 6 000 F. |
| • Compte 60632 Fournitures de petit équipement | - 32 000 F. |
| • Compte 606331 Fournitures travaux en régie bâtiments | + 500 F. |
| • Compte 606332 Fournitures Travaux en régie voirie | - 8 000 F. |
| • Compte 6064 Fournitures Administratives | + 3 500 F. |
| • Compte 611 Contrats de prestation de services | + 40 000 F. |
| • Compte 6122 Crédit bail mobilier | + 5 000 F. |
| • Compte 61522 Entretien de bâtiments | - 8 600 F. |
| • Compte 61523 Entretien de voies et réseaux | + 50 000 F. |
| • Compte 61551 Entretien matériel roulant | + 100 F. |
| • Compte 6188 Autres frais divers | + 1 900 F. |
| • Compte 6225 Indemn. comptable, régisseur | + 2 800 F. |
| • Compte 6227 Frais d'actes, de contentieux | + 500 F. |
| • Compte 6232 Fêtes et cérémonies | + 21 000 F. |
| • Compte 6261 Frais d'affranchissement | + 2 300 F. |
| • Compte 6262 Frais de télécommunication | - 11 900 F. |
| • Compte 6288 Autres Services | - 9 100 F. |
| • Compte 6336 Cotisation CNG, CG de la FPT | + 2 000 F. |
| • Compte 6411 Personnel titulaire | - 12 000 F. |
| • Compte 6413 Personnel non titulaire | - 4 100 F. |
| • Compte 6453 Cotisation caisses retraite | + 14 000 F. |
| • Compte 64832 Fonds de compensation CPA | + 100 F. |
| • Compte 6531 Indemnités Elus | + 7 000 F. |
| • Compte 6535 Formation Elus | + 100 F. |
| • Compte 6554 Contribution organ. regroup. | - 57 500 F. |
| • Compte 6556 Indemnités de logement instit. | - 7 100 F. |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL D'ISSOLE

Le Maire expose à l'Assemblée que M. le Sous-Préfet a invité celle-ci à se prononcer sur l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes du Val d'Issole en cours de création.

Il rappelle les dispositions prévues par le projet de statuts (annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la Communauté de Communes du Val d'Issole en cours de création,
- propose de fixer ainsi le mode de répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté :
2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES - ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient d'élire en son sein des délégués. Ces délégués ou leur suppléant siégeront au sein du « Conseil de Communauté » de la Communauté de Communes du Val d'Issole.

Chaque commune doit élire deux délégués disposant chacun d'une voix délibérante et deux délégués suppléants, ceux-ci disposant chacun d'une voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée.

Après en avoir délibéré il est procédé à l'élection des délégués.

Sont élus :

Délégués Titulaires : M. Jean-Pierre MORIN
M. Michel CUENOT

Délégués Suppléants : M. Roger SABATIER
Mme Marie LAURENT

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 2001

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs. Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 2000 à 16 173 F.

Le montant proposé pour l'année 2001 a été fixé à 16 981 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2001 : 16 981 F. soit 2 588.74 €.

CREATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER CHEF DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'emploi de Gardien Principal de Police Municipale ne correspond plus aux nécessités actuelles de la commune.

La création d'un emploi de brigadier chef de police municipale à temps complet permettrait de résoudre ce problème.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à recruter un brigadier chef de police municipale à compter du 1^{er} janvier 2002.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

PASSAGE A L'EURO DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DES DIVERS ORGANISMES BANCAIRES CONSTAT GENERAL DE CONVERSION

Vu le traité de l'Union Européenne ;

Vu le règlement (CE) n°1103/97 du Conseil de l'Union Européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'Euro ;

Vu le règlement (CE) n°974/98 du Conseil de l'Union Européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'Euro ;

Vu le règlement (CE) n°2866/98 du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1^{er} janvier 1999 ;

L'Assemblée,

Considérant qu'au cours de la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, l'utilisation de l'unité de l'Euro dans les relations contractuelles est laissée à l'appréciation des parties ;

Considérant que pendant la période transitoire, la conversion en unité Euro des contrats d'emprunt en cours d'exécution initialement libellés en unité Franc peut être effectuée par les parties ;

Considérant que cette conversion doit alors être opérée en conformité avec la réglementation communautaire ;

Décide, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des constats de conversion concernant la commune.

Délinquance

Depuis quelque temps, nous constatons une recrudescence de vols à domicile.

Plusieurs témoignages concordants nous permettent d'espérer une rapide neutralisation de ces voleurs.

Cependant le travail de la gendarmerie n'a quelque chance d'aboutir que si vous signalez sans délai vos observations à la **Police Municipale 06.08.80.45.82**.

Discretion assurée !

Compteurs d'eau

L'hiver n'est pas terminé, bien que cette année encore nous n'ayons pas souffert de froids très rigoureux. En Provence, ceux-ci peuvent survenir brutalement et atteindre de temps à autre les moins quinze degrés. Ces « coups de froid » se produisent souvent en fin d'hiver.

Pensez donc à vos compteurs et à vos canalisations.

Cérémonie des « Vœux du Maire »

Le 6 janvier, jour des Rois, Jean-Pierre MORIN, Maire, adressait ses vœux aux associations et à tous les habitants du village, en présence de M. Gérard FABRE, notre Conseiller Général et ami, de nombreux maires et conseillers des villages voisins et, naturellement, tous les élus de la commune, ainsi que tous les employés municipaux.

Etaient présents également les Présidents d'associations, des représentants de la Gendarmerie de la Roquebrussanne, et beaucoup d'autres personnalités. Dans son discours, M. MORIN remerciait chaleureusement tous ceux qui, de près ou de loin, dans des domaines très différents, ont contribué durant toute cette année 2001 à la bonne marche de la commune. Il évoquait ensuite toutes les réalisations de l'année écoulée et tous les projets concernant l'année nouvelle. Les artisans du « village fleuri » ont reçu des félicitations bien méritées ; en effet notre village fut, une fois encore, classé 1^{er} de sa catégorie.

L'accent fut mis, tant par M. Morin que par M. Fabre, sur le sujet très actuel de l'intercommunalité. Des explications furent données aux très nombreux assistants, après qu'il fut précisé que selon ce qui a été désiré et demandé au Préfet par tous les maires, la communauté de commune « du Val d'Issole » qui nous concerne réunit toutes les communes de notre canton.

Enfin vint le moment traditionnel de la remise de médailles, en reconnaissance de services importants rendus au village. Furent distingués ce jour-là :

-M. Guy Bruzzone, pour les nombreuses années passées au service des sports en général et du basket en particulier (il fut, durant de longues années, président du club).

-M. Maire, qui s'est dévoué longtemps au sein du club de volley-ball.

-M. Jo Fadda, fondateur du club des Cigales, dont il fut longtemps président. Conseiller municipal durant un mandat, il ne se représenta pas en 2001, tout son temps étant pris par ses activités importantes au sein du Secours Populaire.

-M. Bernard Sclafani. On ne compte plus les services qu'il a rendus au sein des associations, en particulier dans les clubs de foot-ball et de volley-ball. Il organise, depuis quelques années, les manifestations du Téléthon.

-Mme Françoise Titeux, qui se dévoue depuis au moins 6 ans en qualité de Maître de Chœur de la chorale « Chant et Amitié », avec une grande compétence et une patience sans limite.

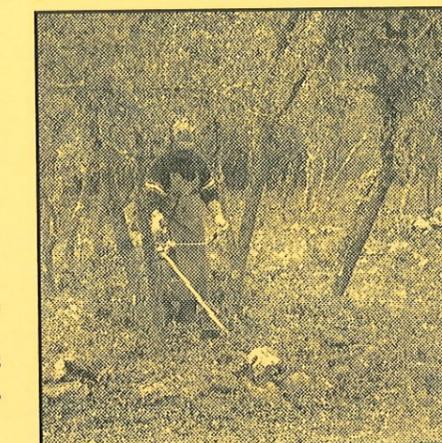
-Mme Sylvie Roy, qui, tout d'abord, oeuvra dans l'association des parents d'élèves, pour, ensuite, accepter la fonction très enrichissante, certes, mais très lourde, de présidente des Cigales, à la suite de Jo Fadda.

-M. et Mme Pierre et Josiane Grosjean, qui quittent notre village pour s'installer à Toulon, mais y laissent un peu de leur cœur. Josiane a été durant 12 ans, une participante active du C.C.A.S. alors que Pierre a assumé la présidence des « Boucles de l'Issole ». Il appartient aussi au club « Art'Tasie ».

Pour couronner cette manifestation à la fois officielle et amicale, on partagea avec entrain les galettes traditionnelles avec le vin pétillant de la Coopérative « Le Cellier St-Just ».

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Poursuite des travaux de débroussaillage notamment



-Berges de l'Issole :

-Gaou de Vie ;

-Vallon de Trumian, de la Grande Vigne...

- Travaux de voirie

- Achevés : parking des écoles

- Préparés : -parking de la salle polyvalente, rue Garnier, rue de la Chapelle.

Le revêtement en enrobé se fera dans les jours qui viennent. Celui de la rue Garnier est reporté début février en raison des travaux que doit réaliser un particulier (mur de soutènement).

La superficie des deux parkings traités -écoles + salle polyvalente- aura été de 3 800 m² !

Avec le parking des Ferrages (2 400 m²), Ste-Anastasia ne manque pas de places de stationnement !

Les travaux prévus dans la cour de l'école maternelle se feront pendant les vacances scolaires de février.



- Réparation des chaises de la salle polyvalente.

Soumises à un usage intensif et souvent brutal, l'assise de ces chaises se désolidarise parfois de l'armature. En outre, les chaises sont souvent empilées par groupes de 12 à 15, tirées ensuite pour dégager de l'espace. Nous demandons aux utilisateurs de bien vouloir les manipuler comme ils le font avec les leurs, avec soin. On ne peut raisonnablement envisager un renouvellement de ce matériel tous les deux ou trois ans au prix de 35 000 Francs !